

QUID DE L'URBANISME

Quelles autorisations pour quels projets ?

Autorisations d'urbanisme	Nature du projet ou des travaux	Délai d'instruction et N° de formulaire
Certificat d'urbanisme « a ou d'information » (Non obligatoire)	Il renseigne sur : les règles d'urbanisme applicables au terrain (règles d'un Plan Local d'Urbanisme, par exemple), les limitations administratives au droit de propriété : servitudes d'utilité publique, droit de préemption, zone de protection dans le périmètre d'un monument historique... la liste des taxes et participations d'urbanisme	1 mois cerfa 13410*03
Certificat d'urbanisme « b ou opérationnel » (Non obligatoire)	En plus des informations données par le certificat d'information, il indique : si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet, et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus, desservant le terrain.	2 mois cerfa 13410*03
Déclaration préalable (Obligation)	Pose de clôture Pose de portillon Ravalement de façades Changement des volets Changement des fenêtres Pose d'un velux Changement des tuiles Construction d'une véranda Pose d'un abri de jardin (supérieur ou égal à 5 m ²) Création d'un mur de soutènement Pose ou création d'une piscine Modification de l'aspect extérieur du bâtiment Extension d'un bâtiment existant de 40 m ² maximum pour un bâtiment situé en zone Urbaine du Plan Local d'Urbanisme ou 20 m ² maximum si le bâtiment est situé dans une autre zone si le bâtiment n'excède pas 170 m ² habitable au total Division parcellaire Installation de panneaux photovoltaïques Pose d'un auvent Construction d'un abri de voiture Isolation extérieur d'un bâtiment <u>Liste non exhaustive.</u>	1 mois cerfa 13703*05
Permis de construire (Obligation)	Construction d'une maison d'habitation, d'un garage ou d'un commerce Extension d'un bâtiment de plus de 40 m ² en zone Urbaine du PLU ou de plus de 20 m ² pour les autres zones Extension d'un bâtiment dont la superficie habitable est supérieure à 170 m ² au total	2 mois cerfa 13406*05
Autorisation de travaux (Etablissement Recevant du Public)	En vue de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public	4 mois cerfa 13824*03
Autorisation préalable enseigne	En vue de la pose d'enseigne et de publicité	2 mois cerfa 14798*01